



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

## BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

### HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> en zone très tendue* 10 € TTC / m <sup>2</sup> en zone tendue** 8 € TTC / m <sup>2</sup> sur le reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC / m <sup>2</sup>

### HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> en zone très tendue* 10 € TTC / m <sup>2</sup> en zone tendue** 8 € TTC / m <sup>2</sup> sur le reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise et de négociation	300.00 EUROS H.T

**HONORAIRES DE GESTION : 7% H.T. soit 8,40% T.T.C. / ASSURANCE LOYERS IMPAYES « CLASSIQUE » : 3,1%**

REDACTION ACTE PROFESSIONNEL	780.00 EUROS H.T
------------------------------	------------------

\* Zone très tendue : zone comprenant Paris et 68 communes limitrophes conformément à l'arrêté du 27 Décembre 2010.

\*\* Zone tendue : la « zone tendue » correspond aux territoires des communes dont la liste est annexée au décret n°2013 392 du 10 mai 2013.